

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 7*Objet : Création emplois contractuels service technique**Date de convocation :**24 novembre 2021**Date d'affichage :**24 novembre 2021**Nombre de Conseillers en exercice :*

23

Nombre de présents :

18

Nombre de votants :

19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt et un
Le 2 décembre à 19 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE

Absents : M. Pierrick THOMAS, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : Mme Brigitte DELCASSE.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en raison des besoins de la collectivité et afin de répondre à un accroissement d'activité temporaire au service technique il conviendrait de créer les emplois ci-dessous.

| Période | Nombre d'emploi | Grade | Nature des Fonctions | Temps de travail hebdomadaire |
|---|-----------------|-------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------|
| Du 1 ^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022 | 2 | Adjoint technique territorial | Agent polyvalent du service technique | 35 h |
| Du 1 ^{er} mars 2022 au 31 août 2022 | 1 | Adjoint Technique territorial | Agent polyvalent du service technique | 35 h |

La rémunération des agents contractuels sera calculée sur la base de l'indice brut au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique.

AR Prefecture

082-218200871-20211202-DELIB7212-DE
Reçu le 03/12/2021
Publié le 03/12/2021

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **ACCEPTENT** les propositions ci-dessus,
- **CHARGENT** le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents, et signer les contrats.
- **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et seront inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

- ADOPTÉE -



Le Maire,

Thierry DELBREIL